

## LES PAYS DU MAGHREB DANS LE SYSTÈME RÉGIONAL ARABE

Il est malaisé de parler du Maghreb dans les institutions arabes sans pouvoir obtenir les renseignements et les statistiques nécessaires.

Il est également malaisé de traiter d'un tel sujet par le fait même qu'il ne relève ni de l'étude d'une conception précise des relations internationales ni d'une théorie générale de droit international public.

Cependant le thème de *l'Annuaire* choisi pour cette année amène impérativement à couvrir cet aspect du sujet traité. Pour ce faire nous nous trouvons dans l'obligation de nous contenter de présenter quelques réflexions qui ne sont que le fruit de contacts directs avec certains responsables des institutions arabes (1).

Il va sans dire que les pays du Maghreb ont porté leurs regards, dès les premières indépendances maghrébines en 1956, vers les pays de l'Afrique du Nord et vers l'apport qu'ils étaient en mesure de fournir au groupement régional arabe. Mais la conjoncture de la période nassérienne créa des effets pervers aussi bien pour la Tunisie que pour le Maroc qui décidèrent de rester relativement à l'écart du dynamisme de l'organisation mère, la Ligue des Etats Arabes. La position de l'Algérie fut sensiblement différente malgré son indépendance relativement tardive. Elle s'est distinguée par une ouverture vers le Maghreb, modérée mais néanmoins continue, et cela depuis l'indépendance.

En effet, en remontant un peu dans le temps, nous pouvons constater que le Maghreb a toujours manqué d'enthousiasme pour les institutions interarabes. Son attitude reste marquée, dans le meilleur des cas, par une hésitation permanente devant une contribution majeure et substantielle aux activités du système malgré l'affaiblissement de l'hégémonie égyptienne après la disparition de Nasser en 1970 et la relance de l'activité économique de la coopération inter-arabe à partir de 1973. Il a fallu attendre l'année 1979 pour voir s'opérer un changement relativement important de la présence maghrébine.

Le transfert du siège de la Ligue Arabe à Tunis à la suite de la décision du sommet arabe en 1978, le deuxième « boom » pétrolier et le retrait des fonctionnaires égyptiens devaient créer des conditions nouvelles et donner une

(1) A côté de la Ligue des Etats Arabes qui constitue « l'organisation mère » au sein du système régional arabe, il existe actuellement 21 organisations arabes spécialisées conçues à l'image du système de l'ONU avec la différence que la solidarité inter-arabe diffère de celle qui lie les membres de l'ONU par le fait que la première constitue une solidarité par similitude due à l'appartenance des membres du système arabe à la même nation, « la Nation Arabe ».

dimension plus importante à l'activité de la Ligue. En outre, les guerres israélo-arabes ont plongé le Maghreb progressivement dans un conflit dont la Ligue constitue le cadre politique et institutionnel (2). L'ensemble de ces éléments devait créer des données nouvelles favorables à une présence maghrébine plus active. Dès lors la question à laquelle nous tâcherons de répondre est de savoir dans quelle mesure la situation créée à partir de 1979 a-t-elle pu influencer l'attitude maghrébine et quelles sont les remarques que l'on peut en tirer.

Pour répondre à cette question on est amené, dès le départ, à distinguer entre deux présences : l'une que l'on peut qualifier d'humaine, portant aussi bien sur les cadres occupant les trois premiers rangs de la hiérarchie administrative de la Ligue que sur l'activité de recherche effectuée par les Maghrébins et concernant l'ensemble du système, l'autre que l'on peut qualifier de politique et institutionnelle.

## I. — PRESENCE HUMAINE

La présence des fonctionnaires internationaux de nationalités maghrébines au sein de l'administration de la Ligue Arabe est antérieure à l'indépendance de leurs pays. Leur présence n'a donc pas été liée, comme il est coutume, à la démarche de l'adhésion. Des ressortissants maghrébins occupaient des postes de responsabilités depuis 1948, bien avant les indépendances des pays du Maghreb (3).

Une fois l'indépendance acquise, les nouveaux Etats maghrébins ont adhéré à la Ligue des Etats Arabes et progressivement aux organisations arabes spécialisées, mais la présence des Maghrébins au sein de toutes ces institutions est restée disproportionnée par rapport à celle des pays du Machreq. La sous-représentation s'est prolongée pendant plus de vingt ans. Pendant cette période le déséquilibre était tel qu'on pouvait parler d'une absence maghrébine tant au niveau de la gestion des institutions qu'à celui de la recherche dont elles font l'objet. C'est à partir de 1979 que la situation devait changer.

### A) AVANT 1979

La faiblesse de l'apport humain pendant cette période peut être imputée à des raisons diverses :

— l'attitude de recul prise par les pouvoirs politiques en Tunisie et au Maroc vis-à-vis des institutions inter-arabes et leur opposition à la politique nassérienne à l'extérieur et à l'hégémonie égyptienne à l'intérieur de ces institutions constituèrent la première raison de l'absence des Maghrébins. Nul besoin de rappeler que l'antagonisme des régimes politiques était tel que les

(2) V. CHAGNOLLAUD (J.P.) — *le Maghreb et le conflit israélo-arabe*, Th. Paris I, 1975.

(3) Le premier fonctionnaire international maghrébin entré dans l'administration de la Ligue Arabe fut M. Al Kattani, ressortissant marocain dont le critère d'admission fut sa qualité d'intellectuel arabe sans prendre en considération sa nationalité.

relations Égypte/Tunisie tournaient systématiquement en polémique (4). Dès lors l'engagement des ressortissants des deux pays dans les administrations inter-arabes était très peu probable, voire difficile. Un tel engagement impliquait, par le fait même, leur soutien à l'activité de la Ligue Arabe et à sa politique favorable aux thèses égyptiennes. L'absence des ressortissants tunisiens et marocains en était donc une des conséquences logiques, constituant un état de fait permanent.

— Vient ensuite l'attitude défavorable et méfiante des intellectuels maghrébins eux-mêmes à l'égard du Machreq; une attitude renforcée par des préjugés largement répandus, surtout parmi les intellectuels algériens francophones, portant sur l'inefficacité voire l'incapacité de la langue arabe et de la culture arabe, dans leur état actuel, à répondre aux exigences du développement économique, social et technologique de leurs pays. Dans cette optique la coopération avec la CEE ne s'insère pas dans l'unique souci d'échanges économiques, mais également dans les perspectives de maintien de rapports étroits et d'une ouverture intellectuelle orientée vers le Nord.

Quant aux ressortissants algériens ils n'ont pas eu à subir les effets pervers d'une attitude particulière de leur pays vis-à-vis de la Ligue; l'Algérie a observé, sans être absente, une attitude mitigée. Sa politique « révolutionnaire » et « progressiste » l'a mise à l'écart de la déconfiture arabe pendant la première décennie de son indépendance. Elle réagissait aux événements par à-coups sans avoir une politique arabe systématiquement engagée. Mais les intellectuels algériens de la première décennie de l'après-indépendance, en majorité monolingues et francophones (à l'exception de ceux qui ont séjourné au Machreq pendant la période de la guerre de Libération) se trouvaient « exclus » de facto de l'administration du système arabe, faute de pouvoir opérer en langue arabe, d'une part, et pour combler le vide laissé dans l'administration nationale par le départ de l'administration française, d'autre part.

— Les diplômés arabophones formés au Maghreb après l'indépendance n'étaient pas encore en mesure, au cours de cette période de faire infléchir l'attitude de réserve et de méfiance de leurs gouvernements à l'égard des institutions arabes et ils n'ont commencé à accéder à des postes-clés dans leurs pays qu'ultérieurement. Le mouvement en Algérie a pris encore plus de retard. L'action en faveur de la langue nationale engagée en Algérie à partir de 1971 a mis 10 ans pour donner ses fruits. Les bilingues des pays du Maghreb n'ont pu occuper de ce fait des postes dans le système arabe qu'à partir de 1980.

— La proximité géographique de l'Europe, pôle d'attraction vers le Nord, et la présence dans certains pays d'Europe d'une importante communauté maghrébine, ont contribué à assurer la continuité de cette situation, à renforcer l'attitude des intellectuels maghrébins et à faciliter leurs déplacements vers le nord. Par contre l'éloignement géographique du Machreq, malgré la création des lignes aériennes entre les deux ailes de la « Nation arabe », n'a fait que renforcer le barrage édifié par les pouvoirs politiques et maintenu par les intellectuels.

(4) La Tunisie a gelé sa contribution aux activités de la Ligue Arabe à partir de 1958 et jusqu'à 1976, malgré les efforts du Président Nasser déployés après la défaite de 1967 et la politique modérée qu'il a pratiquée en vue de se reconcilier avec la droite arabe.

## B) APRÈS 1979

Les événements qui se sont produits à partir de 1979, à savoir l'exclusion de l'Égypte de la Ligue Arabe et de ses 21 organisations spécialisées, le déplacement de son siège à Tunis, l'extension des activités des institutions arabes (surtout à la suite de la deuxième flambée des prix du pétrole après 1979) et le glissement géographique du conflit israélo-arabe vers l'Afrique du Nord à partir de 1982, devaient produire des effets favorables à une présence humaine maghrébine plus importante (voir infra).

C'est à partir de 1979 que l'administration de la Ligue allait voir ses effectifs maghrébins et surtout tunisiens se multiplier progressivement. Le changement s'est produit aussi bien au niveau administratif qu'intellectuel.

— La croissance des activités internes et externes du système (5) et le retrait des fonctionnaires égyptiens par attitude de solidarité avec leur gouvernement, devaient entraîner la création croissante de postes. Aussi, si la Ligue comptait en 1979 290 agents, ce nombre s'est élevé, en 1986, à 470 et même à 600, tous postes confondus. Sur 9 fonctionnaires internationaux qui constituent le premier grade des cadres, 3 sont maghrébins et 20 sur les 95 qui constituent le deuxième grade (6).

L'occasion du rééquilibrage s'est donc produite et il fallait la saisir. La création de postes, ajoutée à la proximité géographique de certaines institutions dont les sièges ont été transférés à Tunis, a mis à la portée des intellectuels et diplômés maghrébins et surtout de ceux qui ont acquis une formation arabophone, des postes relativement bien rémunérés avec les privilèges que cela implique, tout en restant proches de leurs foyers. Il va sans dire que, pour un diplômé maghrébin, même arabophone, la préférence va vers un poste en Europe, si le choix se présente à lui. Mais il n'en demeure pas moins qu'il faut chercher les postes là où ils se trouvent. Les diplômés formés en Algérie et au Maroc par des enseignants moyen-orientaux aspirent, par conviction ou par intérêt, à rétablir les liens avec le Machreq, à effectuer une sorte de retour aux sources, d'autant que l'arrivée tardive des arabophones sur le marché de l'emploi a largement limité leurs chances d'accéder à des postes dans le corps diplomatique de leur pays (7) et dans son administration centrale.

— Au niveau intellectuel, la proximité géographique des sièges de certaines organisations, la présence des Maghrébins au sein de l'administration de la Ligue, la création d'un centre de documentation et d'une bibliothèque auprès

(5) Sur le plan interne, le système arabe a connu depuis 1973 une expansion importante d'activités, une création de nouvelles institutions et une augmentation des effectifs. Ce mouvement a dû continuer après 1979 par la création de nombreux conseils des ministres spécialisés dont certains se placent dans les perspectives d'avenir des organisations spécialisées. Sur le plan externe ce sont les relations avec les autres groupements régionaux (OUA et CEE) comme avec des États non-membres (échange des représentations et ouvertures des bureaux permanents). *Le système régional arabe*, à paraître, éd. CNRS, 1988.

(6) Sources : Direction des affaires administratives et financières de la Ligue des États Arabes.

(7) Sauf pour le poste d'attaché culturel dans les pays arabes.

de son siège à Tunis, ont largement facilité la tâche aux étudiants de 3<sup>e</sup> cycle et aux chercheurs maghrébins en général dans le but d'entreprendre des travaux dans les différents domaines de la coopération inter-arabe couvrant aussi bien le Maghreb que le Machreq (8). Et si les colloques et les tables rondes sur le système arabe se réunissaient auparavant au Koweït, au Caire, à al-Dawha, les chercheurs maghrébins ont fait depuis beaucoup d'efforts dans ce sens (9). Le champ de la recherche arabe qui opère principalement en arabe devient ainsi de plus en plus à la portée des chercheurs maghrébins et des associations inter-arabes s'installent désormais au Maghreb. Tel est le cas de l'Association inter-arabe des centres de recherches économiques et sociales, créée à Tunis à l'initiative de l'Institut d'Analyse Quantitative de Tunis. On peut signaler également la présence de la section de recherche de l'Organisation Arabe du Travail à Alger (v. infra « présence institutionnelle ») et l'activité des chercheurs maghrébins dans le cadre de groupes travaillant pour le compte de la Ligue Arabe, surtout dans les domaines des sciences sociales (10).

Depuis que le siège de la Ligue Arabe est à Tunis avec une importante présence tunisienne, aussi bien au niveau des postes de décision qu'à celui de l'exécution, un effort important de publication a été fait : des recueils des traités et conventions, des décisions des conseils de la Ligue et des rapports et études sont abondamment publiés. L'effort le plus remarquable dans ce domaine est celui du secrétariat général pour les affaires économiques. La publication de la *Revue Affaires arabes* (*Chûoun 'Arabia*) dont le bon niveau est assuré par un ensemble d'intellectuels, constitue en soi une nouvelle orientation et un nouvel esprit de l'administration de la Ligue considérée depuis toujours comme victime d'une bureaucratie sclérosée.

— Les guerres israélo-arabes ont amené le Maghreb à intensifier sa présence au Machreq au cours des années 80. La solidarité des Maghrébins n'était sans doute pas absente pendant les guerres de 1948, 1956, 1967 et 1973. Mais elle fut une « solidarité dans les sentiments » en 1948 et 1956. Puis elle est devenue « solidarité-participation » par le biais de la présence des soldats marocains en Syrie et algériens sur le front égyptien. Mais depuis le départ des Palestiniens du Liban à la suite de l'invasion israélienne en Juin 1982, les Palestiniens cherchent appui et refuge en Tunisie et en Algérie. Aussi le bombardement du quartier général de l'OLP à Tunis en octobre 1985 a mis la Tunisie face à l'action militaire israélienne.

(8) Parmi les plus importants de ces travaux :

BOUONY (Lazhar) — « Le régime des décisions dans la Ligue des Etats arabes : réalités et perspectives », *AFDI*, XXIX, 1983, pp. 542-563.

CHABAN (Sadok) — « La réforme du Pacte de la Ligue des Etats arabes », *RGDIP*, 1982, T. 86/3, pp. 508-542.

IBRAHIM (A.H.) — *Economics and perspectives du Monde Arabe*, Economica, 1977.

HOIRCHANI (F.) — *La Compagnie interarabe pour la garantie des investissements*. Thèse Faculté de Droit de Dijon, 1981.

(9) Cf. *La question de la révision de la charte*, Colloque du Centre d'Etudes de Recherches et des Publications (CERP), Université de Tunis, 1981; *La Ligue Arabe : réalités et ambition*, Colloque de la Ligue des Etats Arabes, Tunis, 1982; *le Système Institutionnel Arabe*, Colloque Hammamet, CERP/CRESM, 1985.

(10) BERNARD (Ch.) — *Recherches françaises en économie sur les pays arabes : présentation thématique*, ed. CNRS, sous presse, 1987.

La présence marocaine n'est pas moins importante. La position modérée de la politique marocaine a largement favorisé l'adoption du plan de Fès pour le règlement du conflit israélo-arabe et le Roi Hassan II fut chargé lui-même par le sommet arabe de l'expliquer et de rendre compte de la réunion au Président des Etats-Unis.

Enfin en dehors de *La Voix de la Palestine* qui diffuse à partir d'Alger, certaines opérations de l'OLP ont été présentées par les médias et les agences occidentaux et israéliens comme étant perpétrées à partir d'Alger.

## II. — PRESENCE INSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

Cette présence se situe au niveau de l'adhésion aux traités et conventions signés entre les Etats-membres du système arabe et de leur contribution à son fonctionnement.

Un recueil de quarante conventions, traités et accords signés entre ces Etats est publié en 1985. En établissant un tableau récapitulatif nous pouvons constater que les Etats-membres de « l'organisation mère », la Ligue des Etats Arabes, ne sont pas adhérents à toutes les conventions inter-arabes. Leur adhésion dépend de l'objet du texte et de l'intérêt et de l'opportunité qu'il présente pour chaque Etat.

L'étude du tableau récapitulatif publié par la Ligue (11) permet de distinguer entre trois catégories :

- a) groupe à forte participation : cela comprend les Etats qui ont adhéré à plus de 30 des 40 conventions conclues;
- b) participation moyenne : cela comprend les Etats qui ont ratifié de 20 à 30 conventions.
- c) faible participation : cela comprend les Etats qui n'en ont ratifié que 4 à 8.

Cette constatation nous amène à nous poser la question suivante : à quelle catégorie appartiennent les Etats du Maghreb et quelle est l'évolution de la localisation géographique des institutions et sa signification ?

### A) L'ADHESION

Le tableau précité nous permet de constater l'appartenance des pays maghrébins à la troisième catégorie. Cette adhésion est accomplie dans certains cas bien tardivement, dans d'autres elle n'a jamais eu lieu. Pour démontrer les attitudes des Etats nous prendrons quelques exemples. La Tunisie et le Maroc n'ont adhéré à l'Organisation Arabe pour l'Education et les Sciences créée en 1964, et malgré son importance, qu'en 1973 pour la première et en 1975 pour le second, tandis que l'Algérie en faisait partie depuis 1967. Les raisons sont-elles

(11) Concernant les sources de renseignements voir *Recueil des conventions et traités*, Ligue des Etats Arabes, Secrétariat général, Direction des Affaires Juridiques, 1985.

dues à l'attitude de chaque pays vis-à-vis de l'hégémonie égyptienne à l'époque au sein de la Ligue ?

Les cas du refus d'adhésion pur et simple à l'égard de certains textes, qui sont parfois importants, sont nombreux et confirment peut-être cette hypothèse.

Ne rentre pas dans le cadre de cette remarque l'abstention des Etats maghrébins d'adhérer à des textes qui ont pratiquement perdu leur raison d'être bien qu'ils soient toujours en vigueur. Tel est le cas du traité de coordination des politiques pétrolières qui est entré en vigueur en 1965 à la suite de sa ratification par la Syrie (12), la Jordanie (13), l'Égypte, l'Iraq et la Palestine. Le refus de l'Arabie Saoudite d'adhérer à ce traité de coordination est dû, en effet, à l'antagonisme qui régnait en 1965 entre les régimes « progressistes » dont l'Égypte était le fer de lance et les régimes « conservateurs » animés par l'Arabie Saoudite. La réplique saoudienne à sa conclusion n'a pas tardé. Une Organisation des pays arabes exporteurs de pétrole (OPAEP) fut créée trois ans plus tard (1968). Elle a pu obtenir, au départ, l'adhésion des trois principaux Etats Arabes exportateurs de pétrole (14). Aussi avec l'adhésion ultérieure des autres Etats producteurs, le traité de 1965 s'est trouvé gelé puis sans objet. En s'abstenant d'adhérer au texte de 1965, l'Algérie n'a fait que confirmer la continuité de sa politique qui consiste à rester en dehors des antagonismes des pays du Machreq.

Par contre, on peut comprendre assez facilement l'absence des pays maghrébins des organisations ou accords régissant certains aspects des relations inter-arabes que l'on peut qualifier d'organisations à faible activité. Les exemples sont nombreux (15), et les raisons sont diverses. Mais il paraît frappant qu'un Etat comme la Mauritanie, qui devrait être logiquement la première intéressée par les activités du Centre arabe d'études des zones arides et des terres improductives, en soit absente. Or, les trois autres Etats maghrébins en font partie.

Cependant un cas d'absence des Etats maghrébins mérite d'être examiné de près. C'est le cas du Conseil de l'unité économique arabe dont le statut est entré en vigueur en 1964. Tous les Etats du Maghreb, sauf la Mauritanie, sont restés en dehors du Conseil. Cette absence serait-elle due à la volonté des Etats maghrébins de renforcer tout d'abord leur coopération économique au niveau de leur ensemble sous-régional ? Après vingt ans de trébuchements sans arriver à des résultats tangibles, cet état de fait constitue, selon certains responsables de la Ligue Arabe, un handicap pour la coopération économique au niveau pan-arabe, d'autant plus que la formation d'un autre ensemble de coopération sous-régional dans la presqu'île arabique (le Conseil de coopération du Golfe) crée une deuxième situation dans le genre, ce qui les amène à se poser la question

(12) La Syrie, dont la production est toujours restée faible, venait de créer en 1965 sa société nationale avec l'aide technique de l'URSS.

(13) Pays non producteur.

(14) Ce sont l'Arabie Saoudite, le Koweït et la Libye.

(15) Tel est le cas de l'Académie de Transport maritime créée en 1974, de l'Accord sur le Transit (sauf pour la Mauritanie qui en fait partie) qui est entré en vigueur en 1974, de la Société de Transport maritime créée en 1963, de la Société maritime arabe pour le Transport pétrolier (sauf l'Algérie qui en fait partie).

suiuante : dans quelle mesure l'intérêt de la coopération sous-régionale ne devrait-il pas passer par les institutions du système régional, un système qui a pu jusqu'à présent, et malgré tous les reproches qu'on peut lui adresser, assurer une coordination et un minimum de coopération dans les deux sens du Machreq vers le Maghreb et vice-versa, autant dans les domaines culturels que dans les domaines financiers et techniques (16) ? Et l'existence de ces deux ailes, à l'Est et à l'Ouest, ne créera-t-elle pas, à long terme, une entrave majeure à la réalisation de l'intégration économique arabe ?

#### B) ÉVOLUTION ET SIGNIFICATION DE LA LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DES INSTITUTIONS DU SYSTÈME

Pour donner une image encore plus concrète, une localisation géographique des sièges et bureaux des institutions nous permet de démontrer la dimension de la place récupérée par le Maghreb en tant que « hôte » des institutions inter-arabes dont la présence géographique était jusqu'à 1979 presque exclusivement au Machreq.

La Tunisie, qui n'avait auparavant le siège d'aucune organisation arabe sur son territoire, a reçu l'héritage de l'Égypte qui lui a été légué à la suite de l'exclusion de celle-ci de toutes les institutions et tous les organes du système régional arabe (17).

En dehors du siège de l'organisation mère (la Ligue des États Arabes), la Tunisie accueille aujourd'hui celui de l'Organisation arabe pour l'Éducation, la Culture et les Sciences, de l'Union Postale Arabe et de l'Union des Radio-diffusions.

Le Maroc trouve aujourd'hui sur son territoire les sièges de trois organisations arabes, tandis que les deux autres pays du Maghreb, l'Algérie et la Mauritanie n'en accueillent aucune malgré l'événement de 1979. En outre, si l'Algérie a sur son territoire un bureau de l'Organisation arabe du Travail et un autre de l'Organisation arabe pour le Développement industriel, la Mauritanie ne profite que de la présence d'un bureau de l'Organisation arabe pour le Développement agricole. Cependant, si l'éloignement de la Mauritanie, le climat sévère et le manque d'infrastructures et de cadres locaux peuvent justifier une telle situation, le cas de l'Algérie pose sans doute une question. Cette situation serait-elle due à la pénurie, dans les années 70, de cadres arabophones permettant le recrutement local, à l'absence, de ce fait, d'une ambiance favorable au fonctionnement d'une organisation inter-arabe, à la politique du gouvernement algérien tendant à ne pas trop se plonger dans le bain arabe et, de peur d'éveiller certaines sensibilités, à se contenter d'être présent sans prendre trop de risques ? Sa position ne serait-elle pas due plutôt à l'ensemble de ces éléments ?

(16) Surtout dans le cadre de l'arabisation et des investissements financiers, principalement en Tunisie et au Maroc.

(17) Décision prise au sommet de Bagdad de novembre 1978.



En dehors de ces raisons spécifiques et générales de la relative absence maghrébine, il convient de signaler un réalité économique qui peut aider à expliquer ce désintéressement prolongé. Elle consiste dans le fait que les pays maghrébins sont des exportateurs de matières premières et importateurs de biens d'équipement, de services, et de technologie, exactement comme les pays du Machreq. Ce parallélisme dans les structures économiques les a amenés à continuer à s'adresser, sous la pression des besoins immédiats, à leurs sources habituelles d'approvisionnement et à leurs marchés « naturels ». Les liens politiques, économiques et culturels de la Tunisie et du Maroc avec la France, et les liens économiques et culturels de l'Algérie avec le même pays, d'une part, et les perspectives des relations de ces trois pays avec la CEE les ont amenés à tourner le dos à certains accords et conventions inter-arabes pour s'orienter vers une coopération sous-régionale jusqu'à présent paralysée.

Pierre Sateh AGATE\*

\* Enseignant-chercheur associé au CRESM.